

2 BB CONSULTING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 100 Euros

**Siège social : 9 rue du Ponceau
91630 Cheptainville**

Immatriculée au RCS d'Evry sous le n° 917 415 267

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 15/09/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 15/09/2023, à quatorze heures,

Madame **BOUSSETTA Fatiha** épouse BIRON, actionnaire de la société **2 BB CONSULTING** en sa qualité de propriétaire de cinquante et une (51) actions d'un euro (1€) nominal chacune composant le capital social de ladite société ;

Monsieur **BIRON Bruno**, actionnaire de la société **2 BB CONSULTING** en sa qualité de propriétaire de quarante-neuf (49) actions d'un euro (1€) nominal chacune composant le capital social de ladite société.

L'Assemblée est présidée par Madame **BOUSSETTA Fatiha** épouse BIRON (ci-après « le Président »), actionnaire de la société **2 BB CONSULTING**.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- **Un exemplaire des statuts de la Société ;**
- **Le projet de statuts modifiés ;**
- **Le texte du projet des résolutions proposées à l'Assemblée.**

Les deux actionnaires disposant de l'intégralité des actions composant le capital social de la société **2 BB CONSULTING**, ont pris les décisions suivantes portant sur :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la société **2 BB CONSULTING** ;
- Modification de l'article 4 des statuts « *Siège social* » ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION – TRANSEERT DU SIEGE SOCIAL

Les actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts, décident de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société à l'adresse suivante :

1 BIS RUE VOLTA – 92800 PUTEAUX

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, les actionnaires de la société décident de modifier, à compter de ce jour, les dispositions de l'article 4 "*Siège social*" des statuts de la Société de la manière suivante :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé sis **1 BIS RUE VOLTA – 92800 PUTEAUX***

Il peut être transféré en tout endroit par simple décision du Président ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de droit.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par Madame **BOUSSETTA Fatiha** en sa qualité de Président de la société **2 BB CONSULTING**, et consigné sur le registre des décisions.

Le Président

DocuSigned by:
BIRON Fatiha
57D649ED3BFF481...